

# Règlement du Prix de La Réunion des Livres

## Article 1 Principes

Le Prix de La Réunion des Livres récompense chaque année un roman, un album illustré et un beau livre édités dans l'océan Indien. Il comprend trois catégories : Prix Roman, Prix Illustration et Prix Beau Livre. La langue d'écriture est le français ou une langue régionale qui reste accessible à un jury francophone.

## Article 2 Conditions

Ce prix littéraire est ouvert à toutes les maisons d'édition de l'océan Indien.

L'origine géographique de l'auteur et le sujet de l'ouvrage ne sont pas contractuels.

Chaque éditeur peut inscrire un ou plusieurs titres. Il envoie donc 10 exemplaires de chaque livre et un bulletin d'inscription à La Réunion des Livres selon la catégorie : roman, illustration, beau livre. Les livres ne seront pas retournés à l'éditeur.

Une présélection de 10 titres par catégorie sera établie et transmise aux membres du jury.

## Article 3 Modalités

Les titres concernés sont des ouvrages publiés par des maisons d'édition de l'océan Indien pendant les douze mois précédents la clôture des inscriptions fixée au 15 septembre.

Les présélections peuvent s'effectuer par correspondance ou par téléphone sous la houlette du secrétaire général.

La délibération finale se fera en présence de plus de la moitié des membres du jury. Le vote par correspondance est admis, mais il n'existe pas de vote par procuration. En cas d'égalité après les délibérations, la voix du président compte double.

La proclamation des prix aura lieu la 2<sup>ème</sup> quinzaine de novembre. Les lauréats seront prévenus des résultats par téléphone, courriel ou courrier. La remise des prix sera effectuée en fonction du calendrier littéraire de fin d'année.

Les éditeurs s'engagent en cas de nomination du lauréat à faire figurer sur les rééditions de l'ouvrage primés la mention "Prix de La Réunion des Livres 2010" sur la 4<sup>ème</sup> de couverture, ainsi que sur tous les documents de présentation de l'auteur et de l'ouvrage. Il est également demandé pour les ouvrages primés de faire réaliser un bandeau ou autocollant mentionnant le prix lors de la diffusion de l'ouvrage. Les auteurs sont invités à faire figurer le prix dans leurs notices biographiques et bibliographiques, ainsi qu'à l'occasion de leurs relations presse.

## Article 4 Composition du jury

Le jury est composé de 9 membres : 6 professionnels de la lecture, libraires ou journalistes, 2 partenaires institutionnels et le président de La Réunion des Livres qui peut être remplacé par l'un des membres du bureau. Tous les membres du jury seront des partenaires institutionnels de l'association ou des adhérents de La Réunion des Livres représentant l'inter-professionnalité de l'association.

Les membres du jury et leur famille ne peuvent pas participer au prix en tant que candidats.

## Article 5 Dotation

Chaque ouvrage récompensé sera doté de 1 000 €. Les auteurs d'un même ouvrage récompensé seront tous lauréats du prix et se partageront équitablement la somme.

La Réunion des Livres s'engage à mettre en valeur les ouvrages primés sur ses outils de communication, auprès des médias et des acteurs culturels de l'océan Indien.

Pendant l'année suivante, le romancier se verra proposer une résidence d'écriture, l'illustrateur la réalisation d'une illustration pour le visuel de La Réunion des Livres, l'auteur du beau livre une exposition autour de son œuvre artistique.

Pour les renseignements sur le Prix de La Réunion des Livres : Zoë Leclair - 06 92 89 60 13 - [contact@lrldl.re](mailto:contact@lrldl.re)

La Réunion des Livres  
66 rue Saint-Joseph Ouvrier 97400 SAINT-DENIS  
[www.lrldl.re](http://www.lrldl.re)